

Mgr Fellay co-signataire d'une « correction filiale » adressée au Saint- Père le 11 août 2017

Publié le 24 septembre 2017
Mgr Bernard Fellay
14 minutes

« Très Saint-Père, C'est avec une profonde tristesse, mais poussés par la fidélité envers Notre Seigneur Jésus-Christ, par l'amour pour l'Eglise et pour la papauté, et par dévotion filiale envers votre personne que nous sommes contraints d'adresser à Votre Sainteté une correction à cause de la propagation d'hérésies entraînée par l'exhortation apostolique "Amoris laetitia" et par d'autres paroles, actions et omissions de Votre Sainteté. »

*C'est par ces mots que commence une lettre de 26 pages rédigée le 16 juillet 2017 - en la fête de **Notre-Dame du Mont-Carmel** - et signée par 40 clercs catholiques et universitaires laïcs a été remise au pape François le 11 août 2017.*

*Puisqu'aucune réponse n'a été reçue du Saint-Père, elle est rendue publique aujourd'hui, le 24 septembre 2017, Fête de **Notre-Dame de la Merci** et de Notre-Dame de Walsingham.*

*La lettre, ouverte aux nouveaux signataires, a maintenant les noms de 62 clercs, dont Mgr Bernard Fellay, Supérieur Général de la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X**, et universitaires laïcs de 20 pays, qui représentent également d'autres personnes qui n'ont pas la liberté d'expression nécessaire pour signer.*

Son titre est en latin : Correctio filialis de haeresibus propagatis (littéralement : « Une correction filiale concernant la propagation d'hérésies »). Elle affirme que le pape, par son Exhortation apostolique Amoris laetitia ainsi que par d'autres paroles, actions et omissions en rapport avec celle-ci, a effectivement soutenu sept propositions hérétiques par rapport au mariage, à la vie morale et à la réception des sacrements, et qu'il a été à l'origine de la diffusion de ces opinions hérétiques au sein de l'Eglise catholique.

Ces sept hérésies ont été exprimées par les signataires en latin, langue officielle de l'Eglise.

Cette lettre de correction comporte trois parties principales.

Dans la première partie, les signataires expliquent pourquoi, en tant que catholiques croyants et pratiquants, ils ont le droit et le devoir d'adresser une telle correction au souverain pontife. Le droit ecclésiastique lui-même requiert que les personnes compétentes ne restent point silencieuses lorsque les pasteurs de l'Eglise induisent le troupeau en erreur. Cela n'entraîne aucun conflit avec le dogme catholique de l'infaillibilité pontificale, puisque l'Eglise enseigne qu'un pape doit satisfaire à des critères stricts pour que ses paroles puissent être considérées comme infaillibles. Le pape François n'a pas rempli ces critères. Il n'a pas déclaré que ces positions hérétiques sont des enseignements définitifs de l'Eglise, pas plus qu'il n'a déclaré que les catholiques devraient les croire avec l'assentiment de la foi. L'Eglise enseigne qu'aucun pape ne peut soutenir que Dieu lui aurait révélé quelque nouvelle vérité que les catholiques seraient obligés de croire.

La deuxième partie de la lettre est la partie essentielle, puisqu'elle contient la « correction » proprement dite. Elle établit la liste des passages d'**Amoris laetitia** où des positions hérétiques sont insinuées ou encouragées, puis elle énumère les paroles, les actes et les omissions du pape François qui

font comprendre, au-delà de tout doute raisonnable, que celui-ci veut voir les catholiques interpréter ces passages d'une manière qui est, de fait, hérétique . En particulier, le pape a directement ou indirectement approuvé les croyances selon lesquelles l'obéissance à la loi de Dieu peut se trouver être impossible ou non souhaitable, et selon lesquelles l'Eglise soit parfois accepter que l'adultère soit considéré comme compatible avec le fait d'être un catholique pratiquant.

La partie finale, sous le titre « Elucidation », aborde les deux causes de cette crise unique. L'une des causes est le « modernisme ». Théologiquement parlant, le modernisme est la croyance que Dieu n'a pas transmis des vérités définitives à l'Eglise qu'elle doit continuer d'enseigner dans un sens exactement identique jusqu'à la fin des temps. Les modernistes tiennent que Dieu ne communique à l'homme que des *expériences*, sur lesquelles les êtres humains peuvent réfléchir, de manière à affirmer des choses variées sur Dieu, la vie et la religion ; mais de telles affirmations ne sont que provisoires, et ne sont jamais des dogmes fixes. Le modernisme a été condamné par le pape saint Pie X au début du XXe siècle, mais il a connu un regain au milieu de ce siècle. La confusion importante et persistante qui s'est installée dans l'Eglise catholique à travers le modernisme oblige les signataires à rappeler la vraie définition de la « foi », de l'« hérésie », de la « révélation » et du « magistère ».

Autre cause de la crise : la louange de Luther par le pape François

Une deuxième cause de la crise est constituée par l'influence apparente des idées de Martin Luther sur le pape François. La lettre montre comment Luther, fondateur du protestantisme, avait sur le mariage, le divorce, le pardon et la loi divine des idées qui correspondent à celles promues par le pape en paroles, en actions et par omission. Elle met également en évidence la louange explicite et sans précédent qu'a faite le pape de l'hérésiarque allemand.

Les signataires ne s'aventurent pas à juger du degré de conscience avec lequel le pape François a propagé les sept hérésies qu'ils énumèrent et qui se trouvent toutes, selon eux, dans le chapitre huit de l'exhortation apostolique « *Amoris laetitia* », dont ils citent les passages incriminés.

Mais ce n'est pas tout. La lettre énumère également une série de déclarations, d'actes et d'omissions par lesquels le Pape François aurait continué à propager ces mêmes hérésies. Causant ainsi du « scandale à l'Eglise et au monde ».

D'où la décision de non seulement dénoncer publiquement cette situation mais également d'adresser au Pape François la demande explicite de corriger les erreurs qu'il a « soutenues et propagées, causant ainsi un grand et imminent péril pour les âmes ».

Les 62 signataires au 24 septembre 2017

Les signataires professent leur fidélité à la Sainte Eglise romaine, assurant le pape de leurs prières et implorant sa bénédiction apostolique. Dans la liste des 62 signataires de la *Correctio filialis* on retrouve plusieurs noms figurant déjà dans [celle des 45 théologiens de 2016](#). Parmi les nouveaux noms on notera outre celui de Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, celui de M. l'abbé Robert Bruciani, Supérieur du [District du Royaume-Uni](#) de la FSSPX.

Dr. Gerard J. M. van den Aardweg

European editor, *Empirical Journal of Same-Sex Sexual Behavior*

Prof. Jean Barbey

Historian and Jurist, former Professor at the University of Maine

Fr Claude Barthe

Diocesan Priest

Philip M. Beattie

BA (Leeds), MBA(Glasgow), MSc (Warwick), Dip.Stats (Dublin) Associate Lecturer, University of Malta (Malta)

Fr Jehan de Belleville

Religious

Dr. Philip Blosser

Professor of Philosophy, Sacred Heart Major Seminary, Archdiocese of Detroit

Fr Robert Brucciani

District superior of the SSPX in Great Britain

Prof. Mario Caponnetto

University Professor, Mar de la Plata (Argentina)

Mr Robert F. Cassidy STL**Fr Isio Cecchini**

Parish Priest in Tuscany

Salvatore J. Ciresi, M.A.

Director of the St. Jerome Biblical Guild, Lecturer at the Notre Dame Graduate School of Christendom College

Fr. Linus F Clovis,

Ph.D., JCL, M.Sc., STB, Dip. Ed, Director of the Secretariat for Family and Life in the Archdiocese of Castries

Fr Paul Cocard

Religious

Fr Thomas Crean OP STD**Prof. Matteo D'Amico**

Professor of History and Philosophy, Senior High School of Ancona

Dr. Chiara Dolce PhD

Research doctor in Moral Philosophy at the University of Cagliari

Deacon Nick Donnelly MA**Petr Dvorak**

Head of Department for the Study of Ancient and Medieval Thought at the Institute of Philosophy, Czech Academy of Sciences, Prague ; Professor of philosophy at Saints Cyril and Methodius Theological Faculty, Palacky University, Olomouc, Czech Republic

H.E. Mgr Bernard Fellay

Superior General of the SSPX

Christopher Ferrara Esq.

Founding President of the American Catholic Lawyers' Association

Prof. Michele Gaslini

Professor of Public Law at the University of Udine

Prof. Corrado Gnerre

Professor at the Istituto Superiore di Scienze Religiose of Benevento, Pontifical Theological University of Southern Italy

Dr. Ettore Gotti Tedeschi

Former President of the Institute for Works of Religion (IOR), Professor of Ethics at the Catholic University of the Sacred Heart, Milan

Dr. Maria Guarini STB

Pontificia Università Seraphicum, Rome ; editor of the website Chiesa e postconcilio

Prof. Robert Hickson PhD

Retired Professor of Literature and of Strategic-Cultural Studies

Fr John Hunwicke

Former Senior Research Fellow, Pusey House, Oxford

Fr Jozef Hutta

Diocesan Priest

Prof. Isebaert Lambert

Full Professor at the Catholic University of Louvain, and at the Flemish Katholieke Universiteit

Leuven

Dr. John Lamont STL DPhil (Oxon.)

Fr Serafino M. Lanzetta STD

Lecturer in Dogmatic Theology, Theological Faculty of Lugano, Switzerland ; Priest in charge of St Mary's, Gosport, in the diocese of Portsmouth

Prof. Massimo de Leonardis

Professor and Director of the Department of Political Sciences at the Catholic University of the Sacred Heart in Milan

Msgr. Prof. Antonio Livi

Academic of the Holy See

Dean emeritus of the Pontifical Lateran University

Vice-rector of the church of Sant'Andrea del Vignola, Rome

Dr. Carlo Manetti

Professor in Private Universities in Italy

Prof. Pietro De Marco

Former Professor at the University of Florence

Prof. Roberto de Mattei

Former Professor of the History of Christianity, European University of Rome, former Vice President of the National Research Council (CNR)

Fr Cor Mennen

Lecturer in Canon Law at the Major Seminary of the Diocese of 's-Hertogenbosch (Netherlands).

Canon of the cathedral chapter of the diocese of 's-Hertogenbosch

Prof. Stéphane Mercier

Lecturer in Philosophy at the Catholic University of Louvain

Don Alfredo Morselli STL

Parish priest of the archdiocese of Bologna

Martin Mosebach

Writer and essayist

Dr. Claude E. Newbury M.B., B.Ch., D.T.M&H., D.O.H., M.F.G.P., D.C.H., D.P.H., D.A., M. Med ;

Former Director of Human Life International in Africa south of the Sahara ; former Member of the Human Services Commission of the Catholic Bishops of South Africa

Prof. Lukas Novak

Faculty of Arts and Philosophy, Charles University, Prague

Fr Guy Pagès

Diocesan Priest

Prof. Paolo Pasqualucci

Professor of Philosophy (retired), University of Perugia

Prof. Claudio Pierantoni

Professor of Medieval Philosophy in the Philosophy Faculty of the University of Chile ; Former Professor of Church History and Patrology at the Faculty of Theology of the Pontificia Universidad Católica de Chile

Father Anthony Pillari, J.C.L., M.C.L

Prof. Enrico Maria Radaelli

Philosopher, editor of the works of Romano Amerio

Dr. John Rao

Associate Professor of History, St. John's University, NYC ; Chairman, Roman Forum

Dr. Carlo Regazzoni

Licentiate in Philosophy at University of Freiburg

Dr. Giuseppe Reguzzoni

External Researcher at the Catholic University of Milan and former editorial assistant of *Communio*, *International Catholic Review* (Italian edition)

Prof. Arkadiusz Robaczewski

Former Professor at the Catholic University of Lublin

Fr Settimio M. Sancioni STD

Licence in Biblical Science

Prof. Andrea Sandri

Research Associate, Catholic University of the Sacred Heart in Milan

Dr. Joseph Shaw

Tutor in Moral philosophy, St Benet's Hall, University of Oxford

Fr Paolo M. Siano HED (Historiae Ecclesiasticae Doctor)**Dr. Cristina Siccardi**

Historian of the Church

Dr Anna Silvas

Adjunct research fellow, University of New England, NSW, Australia

Prof. Dr Thomas Stark

Phil.-Theol. Hochschule Benedikt XVI, Heiligenkreuz

Rev. Glen Tattersall

Parish Priest, Parish of Bl. John Henry Newman, archdiocese of Melbourne ; Rector, St Aloysius' Church

Prof. Giovanni Turco

Associate Professor of Philosophy of Public Law at the University of Udine, Member Corrispondent of the Pontificia Accademia San Tommaso d'Aquino

Prof. Piero Vassallo

Former editor of Cardinal Siri's theological review *Renovatio*

Prof. Arnaldo Vidigal Xavier da Silveira

Former Professor at the Pontifical University of São Paulo, Brazil

Mons. José Luiz Villac

Former Rector of the Seminary of Jacarezinho

Sources : correctio filialis /correspondanceeuropeenne.eu /diakonos.be

La « correction » à proprement parler

« *Correctio* »

Au moyen de paroles, d'actions et d'omissions et par des passages du document « *Amoris laetitia* », **Votre Sainteté a soutenu, de manière directe ou indirecte (avec quelle connaissance de cause, nous ne le savons pas et nous ne voulons pas en juger), les propositions fausses et hérétiques suivantes**, propagées dans l'Eglise aussi bien de façon officielle que par acte privé :

1. « Une personne justifiée n'a pas la force avec la grâce de Dieu d'accomplir les commandements objectifs de la loi divine, comme si certains commandement étaient impossibles à observer pour celui qui est justifié ; ou comme si la grâce de Dieu, en produisant la justification d'un individu, ne produisait pas invariablement et par sa nature la conversion de tout péché grave, ou comme si elle ne suffisait pas à la conversion de tout péché grave. »
2. « Les chrétiens qui ont obtenu le divorce civil de leur conjoint avec lequel ils étaient validement mariés et ont contracté un mariage civil avec une autre personne (alors que leur conjoint était en vie) ; ceux qui vivent 'more uxorio' avec leur partenaire civil et ont choisi de rester dans cet état en toute conscience de la nature de leur action et en toute conscience de la volonté de demeurer dans cet état, ne sont pas nécessairement en état de péché mortel et peuvent recevoir la grâce sanctifiante et grandir dans la charité ».
3. « Un chrétien peut être pleinement conscient d'une loi divine et peut volontairement choisir de la violer dans une matière grave mais ne pas être en état de péché mortel comme résultat de cette 'action' ».
4. « Une personne, tout en obéissant à la loi divine, peut pécher contre Dieu en vertu de cette même obéissance ».
5. « La Conscience peut véritablement et correctement juger que parfois les actes sexuels entre des personnes qui ont contracté entre elles un mariage civil, bien que l'une ou deux d'entre elles soient sacramentellement mariées avec une autre personne, sont moralement bons, demandés ou commandés par Dieu ».
6. « Les principes moraux et les vérités morales contenues dans la Révélation Divine et dans la loi naturelle n'incluent pas d'interdits négatifs qui défendent absolument certains types d'actions qui par leur objet sont toujours gravement illicites ».
7. « Notre Seigneur Jésus Christ veut que l'Eglise abandonne sa discipline constante de refuser l'Eucharistie aux divorcés remariés et de refuser l'absolution aux divorcés remariés qui ne manifestent pas de repentir pour leur état de vie et une ferme intention de s'amender ».

Ces propositions contredisent toutes des vérités qui sont divinement révélées et que les catholiques doivent croire avec l'assentiment de la foi divine. [...] Il est nécessaire pour le bien des âmes que leur condamnation soit rappelée par l'autorité de l'Eglise. En faisant la liste de ces sept propositions nous n'avons pas l'intention de donner une liste exhaustive des hérésies et erreurs qu'un lecteur sans préjugés, tentant de lire « *Amoris laetitia* » dans son sens naturel et obvie, pourrait de manière plausible estimer avoir été affirmées, suggérées ou favorisées par ce document. [...] Nous cherchons plutôt à donner la liste des propositions **que les paroles, les actions et les omissions de Votre Sainteté ont en effet soutenues et propagées, plaçant les âmes dans un danger grave et imminent.**

En ces heures critiques, donc, nous nous tournons vers la « *cathedra veritatis* », l'Eglise romaine, qui par la loi divine a prééminence sur toutes les Eglises, et dont nous sommes et avons l'intention de rester toujours les enfants loyaux, et **nous insistons respectueusement pour que Votre Sainteté rejette publiquement ces propositions**, accomplissant ainsi le mandat que Notre Seigneur Jésus-Christ a donné à saint Pierre et à travers lui à tous ses successeurs jusqu'à la fin du monde : « *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas ; et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères.* » (**Luc, 22, 32**)

Nous demandons respectueusement à Votre Sainteté sa bénédiction apostolique, avec l'assurance de notre dévouement filial en Notre Seigneur et de notre prière pour le bien de l'Eglise.

Notes de bas de page

1. Accès à *Correctio filialis de haeresibus propagatis* au format pdf (17 pages en version française).[↩]
2. 40 signataires au 11 août 2017, 62 à ce jour.[↩]
3. Le 19 septembre 2016 quatre cardinaux avaient envoyé au pape des **dubia** sur *Amoris laetitia* res-

tés sans réponse à ce jour.[↩]

4. Voir encyclique [Pascendi Dominici Gregis](#) du 8 sept. 1907.[↩]
5. Voir : [L'éloge scandaleux de Luther fait par le Pape Bergoglio, sur la justification](#), Paolo Pasqualucci ; [La statue de Luther mise à l'honneur au Vatican par la volonté de François](#) par LPL du 13/10/2016 ; [Luther à Rome – Mais de quelle Eglise est le pape François ?](#), par R. de Mattei ; [Le pape François sur les pas de Luther](#), abbé Philippe Toulza.[↩]